

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**Convention de mise en commun  
Ponctuelle de la Police Municipale  
avec Colombiers, Montady et  
Nissan lez Ensérune**

N° : D – 2024 – 06 – 05 – 03

**Nombre de Membres**

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

07 JUIN 2024

ID : 034-213401359-20240605-D\_2024\_06\_05\_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

**SEANCE DU 5 JUIN 2024**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

**Procurations :** M. Laurent FUSTER à M. René COUSIN, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Yann RAMIREZ, Mme Agnès TOMASO à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET.

**Absents excusés :** M. Thierry CELMA, M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS, Mme Solène PELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Jeanne MULLER

**Début de séance :** 18H30

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les communes de Colombiers, Lespignan, Montady et Nissan lez Ensérune ont engagé en 2018 les démarches administratives nécessaires pour la mise en commun ponctuelle de leurs polices municipales et de leurs équipements, conformément à l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012. Il précise que le conseil municipal avait validé la mise en œuvre de cette coopération utile et nécessaire à la commune par une délibération en date du 11 Décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu'un service de police municipale commun aux 4 communes a été instauré en août 2020, valable pendant 3 ans.

Les missions de cette police pluri-communale sont dans un premier temps limitées à des patrouilles en commun en journée, des contrôles routiers et de sécurité routière, ainsi que des aides pour des missions d'urgence et exceptionnelles.

Monsieur le Maire soumet à approbation du conseil municipal le renouvellement de cette convention et demande l'autorisation de la signer selon les conditions énoncées ci-dessus.

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

Approuve le projet de signature du renouvellement de la convention de mise en commun ponctuelle de la police municipale avec les communes de Colombiers, Montady et Nissan lez Ensérune et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer et le charge de faire les démarches nécessaires pour mener son projet à terme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT



Après dépôt en Sous Préf  
De Béziers le - 6 JUIN 2024  
Et publication ou notification  
Du 07 JUIN 2024  
Le Maire :